

CONSEIL D'ÉCOLES DU 9 NOVEMBRE 2010 CHANTESSE

Présents :

Mme Isabelle Carlin chargée d'école à Chantesse, Mme Françoise Clavel chargée d'école à Vatilieu, Mme Sophie Fialais directrice d'école à Notre Dame de l'Osier, Mme Laurence Pronier adjointe à l'école de Notre Dame de l'Osier.

Mme Nicole Di Maria, présidente du Syndicat Scolaire,

Mr Alex Brichet Billet, maire de Notre Dame de l'Osier, Mr Bernard Filet-Coche, maire de Chantesse, Mr Serge Perrier, maire de Vatilieu,

Mme Nelly Gauvin, élue de Notre Dame de l'Osier, Mme Isabelle Oriol, élue de Chantesse, Mr Sébastien Zucchelli, élu de Vatilieu,

Mr Georges Brichet-Billet et Mr Michel Plossu, DDEN,

Mme Sylvie Cullière, Mme Isabelle Effantin, Mr Stéphane Bechu et Mr Thierry Berthollet, délégués des représentants de parents d'élèves.

1) Règlement intérieur des écoles.

Présentation du règlement départemental des écoles maternelles et élémentaires de l'Isère. Le règlement reste inchangé par rapport à celui de l'année précédente. Ce règlement est remis chaque année aux familles des enfants nouvellement inscrits dans le regroupement pédagogique. Le règlement est voté à l'unanimité. L'annexe précisant les horaires particuliers des écoles est signée par l'ensemble des membres du CE.

2) Effectifs.

Le RPI accueille 96 élèves pour 67 familles.

Ecole de Notre Dame de l'Osier :

Classe 1 : 28 élèves (PS, MS, GS) Classe 2 : 20 élèves (GS, CP)

Ecole de Vatilieu : 26 élèves (CE1, CE2, CM1)

Ecole de Chantesse : 22 élèves (CM2)

Répartition des élèves par commune d'origine :

Vatilieu : 33, N.D.de l'Osier : 29, Chantesse : 24, Cras : 8, Morette : 1, Serre Nerpol : 1

Les effectifs constatés à la rentrée sont conformes à ceux prévus en juin 2010.

Monsieur Filet-Coche informe le CE qu'il lui a été demandé une dérogation par une famille de Chantesse qui souhaite inscrire son enfant à l'école de l'Albenc, la dérogation est refusée.

3) Projet d'école 2010-2013.

Le nouveau projet d'école est présenté. Au regard des différents indicateurs, il apparaît essentiel de poursuivre les efforts entrepris en mathématiques. En effet, les enfants acceptent de se mettre en situation de recherche et de réflexion, mais face à une difficulté, ils baissent les bras, se découragent et attendent la réponse.

Les objectifs opérationnels sont définis selon trois axes :

- améliorer les résultats obtenus en résolution de problèmes.
- Être persévérant dans toutes les activités.
- Se détacher d'un jugement de valeur pour parvenir à une critique argumentée.

4) Projet musique et intervenants.

Valérie Drouvin intervient dans les classes de la GS au CM2 le mardi après-midi tout au long de l'année.

Jean-Christophe Dye interviendra au troisième trimestre dans la classe des PS, MS et GS.

Cette année, le projet porte sur l'évolution de la chanson de variété au cours du XX^{ème} siècle. Il vise à développer l'attention, accepter et respecter la culture musicale de nos parents et grands-parents, apprendre des chants et établir un lien concret entre la musique, l'histoire de l'art et la culture humaniste.

5) Sorties, activités et financement.

NDO : L'activité piscine est prévue au 3^{ème} trimestre, à la piscine de Chatte, le vendredi après-midi.

Deux agréments de parents sont en cours.

Le 26 novembre, journée des architectes en herbe avec un animateur Kapla. Les groupes d'enfants de la PS au CM1 contribuent à l'élaboration d'une œuvre commune.

A cette occasion, il est demandé que l'école de Vatilieu soit transférée à Notre Dame de l'Osier ce jour-là. Vatilieu : Une sortie est prévue à Vienne et St Roman en Gal ou à Grenoble au musée de l'ancien Évêché pour étudier la civilisation Gallo romaine, avec un parcours au musée de peinture et atelier de pratique artistique.

Courses d'orientation sur l'année dans le village et aux alentours de Vatilieu, puis échange en juin de circuits avec l'école de Morette.

Sculptures aux 4 vents : proposition est faite aux autres écoles pour venir voir le travail des sculpteurs.

Arts plastiques : un travail sera mené en histoire de l'art sur l'étude du portrait jusqu'à la caricature, avec réalisation d'une galerie de portraits et exposition lors de la fête des écoles au mois de juin.

Chantesse : Projet roller mené sur 6 séances en début d'année avec Profession Sport 38. Deux sorties de ski de fond prévues cet hiver. Les parents ont été sollicités pour se faire agréer.

La classe est inscrite au Vélo Citoyen pour le printemps.

Le mardi 23 novembre, sortie (offerte par le sou des écoles de Cras Morette) au grand Angle pour le spectacle Bushman.

Projet secourisme en février avec Madame Girard, infirmière scolaire, à la salle des fêtes de Chantesse.

Le projet jardin recommencera au printemps.

Les enseignantes demandent si la subvention exceptionnelle du SSI peut être gardée pour une année ultérieure, car elle ne sera pas utilisée cette année. Le SSI accepte cette possibilité.

6) Soutien scolaire.

Mise en place du soutien pour le premier trimestre : du 4 octobre jusqu'aux vacances de Noël. Il a lieu dans les trois communes du RPI, les lundis, mardis et jeudis soir de 17 h à 18 h, ainsi que le mercredi matin de 9 h à midi. Les enfants du CP au CM2 sont pris en charge individuellement pendant une heure avec un autre enseignant du RPI. La mise en place d'un cahier de soutien, d'une fiche de suivie et de réunions de concertation permet une prise en charge réelle des besoins des enfants.

Le soutien concerne environ un tiers des élèves pour cette période.

7) Informations et réponses aux diverses questions des parents.

- La consultation nationale sur les rythmes scolaires est ouverte à tous jusqu'au 15 décembre. Une information sera distribuée aux familles par le biais du cahier de liaison.

- Il est rappelé aux parents qui s'inquiètent des difficultés scolaires rencontrées par leur enfant qu'ils doivent prendre rendez-vous auprès de l'enseignante concernée.

- Afin de transmettre le compte-rendu du conseil d'école, les parents souhaitent avoir accès au listing d'adresse mail des parents. Un mot préparé par les représentants des parents d'élèves sera collé dans le cahier de liaison.

- Quand au nombre de parents délégués qui assistent au Conseil d'écoles, il est rappelé qu'ils doivent être en nombre égal à celui des classes de l'école, qu'ils soient titulaires ou suppléants. En fonction de l'ordre du jour, le président de séance peut inviter, après avis du CE toute personne dont la consultation est jugée utile.

- Mr le maire de Chantesse signale que les travaux de réfection du parking de l'école de Chantesse devraient commencer d'ici quelques jours.

La séance est levée à 22 h 15.

La secrétaire de séance
S. Fialais

La présidente de séance.
I. Carlin